

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Gestion de l'Auditorium - Organisation des systèmes d'information - Soutien apporté par la Ville au club Dijon Football Côte d'Or - Gestion de la régie du Grand Théâtre - Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

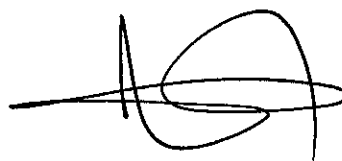
Par courriers des 20 février et 15 mai 2009, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne m'a adressé les rapports d'observations définitives de cette dernière, d'une part, sur la gestion de l'Auditorium, l'organisation des systèmes d'information et le soutien apporté par la Ville au club Dijon Football Côte d'Or pour la période allant de 2000 à 2007, d'autre part, sur la gestion de la régie du Grand Théâtre de 2002 à 2007.

Conformément à l'article L.241-11 du code des juridictions financières, ces documents, auxquels sont jointes les réponses que j'y ai apportées, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal et donner lieu à un débat.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUIL. 2009



PUBLIÉ LE 07/07/09